Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : J1
Référence de dépôt : L160128285
Déposé et enregistré le 14/07/2016

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

RC LUXEMBOURG J1

7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
RCS: Luxembourg J1

Table des matières



Rapport de Gestion

La SNCI est investie d'une mission d'intérêt général de promotion du développement économique du Luxembourg. En tant qu'établissement bancaire de droit public, elle jouit de par la loi d'une personnalité juridique propre.

En vue de remplir sa mission, elle accorde des prêts à l'investissement aux entreprises luxembourgeoises soit directement soit indirectement par le biais des banques intermédiaires de la place. Elle octroie également des prêts de création ou de transmission aux PME nouvellement créées ou reprises, des cofinancements aux projets de recherche, développement-innovation, des prêts aux jeunes entreprises novatrices ainsi que des financements à l'étranger aux PME luxembourgeoises désireuses de s'implanter ou se développer à l'étranger.

Enfin, la SNCI prend et gère des participations dans des entreprises relevant d'une importance stratégique pour le développement et la diversification de l'économie luxembourgeoise. Conformément à son statut de banque de développement publique, la SNCI maintient un profil de risque prudent. De par sa mission, elle est essentiellement exposée au risque de crédit, de contrepartie et de concentration. Elle est aussi exposée au risque de compliance, c'est-à-dire au risque de préjudice qu'elle pourrait subir si ses activités n'étaient pas exercées conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur, ainsi qu'au risque de réputation pouvant le cas échéant en découler. La loi modifiée du 2 août 1977 portant création de la SNCI, ainsi que les règlements grand-ducaux qui l'exécutent, fixent le cadre des interventions de la Banque en matière de prêts et de prises de participations. Les procédures internes de la Banque ont comme objectif de lui permettre de s'assurer que les risques auxquels elle s'expose dans le cadre de l'exécution de sa mission soient adéquatement appréciés, suivis et contrôlés. Toutes les décisions de financement de la SNCI sont prises par son Conseil d'Administration. Les opérations les plus significatives doivent en outre être approuvées par les Ministres de tutelle de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la SNCI a décidé des financements pour un montant total de 100,56 millions d'euros en 2015, contre 22,1 millions d'euros en 2014. Cette augmentation significative s'explique par des engagements d'un montant maximal de 81,7 millions d'euros en matière de prises de participations au cours de l'exercice, alors qu'aucune nouvelle participation n'avait été décidée en 2014. Au niveau des prises de participations, la Banque a décidé de continuer à accompagner deux entreprises luxembourgeoises stratégiques pour le développement économique du pays, ainsi qu'à participer à un fonds public-privé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui devrait pouvoir être mis sur pieds courant 2016 sur initiative du Gouvernement.



Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration de la SNCI a octroyé des crédits d'équipement pour un montant total de 4,6 millions d'euros contre un montant de 7,2 millions d'euros en 2014. Il a en outre accordé des prêts à moyen ou à long terme pour un montant total de 11,1 millions d'euros contre un montant de 14,8 millions d'euros l'année précédente. En 2015, la SNCI a accordé des prêts de création-transmission pour plus de 600.000 euros, contre un peu plus de 200.000 euros l'exercice précédent. Le Conseil d'Administration a autorisé des prêts participatifs et de financement à l'étranger pour un montant global de 2,4 millions d'euros, alors qu'il n'y avait pas eu de telles opérations en 2014.

Enfin, en 2015, la SNCI a réalisé les premières opérations au niveau des nouveaux produits introduits en 2014 – prêt indirect développement, prêt direct recherche-développement-innovation et prêt entreprises novatrices - avec deux décisions au niveau de prêt indirect développement ainsi que de prêt direct recherche-développement-innovation pour une envergure d'environ 100.000 euros.

La SNCI a entrepris en 2015 des efforts considérables en termes de communication tant envers les entreprises qu'envers les banques partenaires, afin de mieux faire connaître la panoplie complétée de ses produits.

Le Luxembourg Future Fund a été formellement constitué et a été rendu opérationnel en 2015, et ce en étroite collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) qui est conseiller et actionnaire du Luxembourg Future Fund. Pour rappel, le Luxembourg Future Fund est doté d'un capital de 150 millions d'euros, dont 30 millions d'euros souscrits par le FEI et 120 millions d'euros par la SNCI. Il s'agit d'un instrument de financement nouveau de marché et complémentaire aux outils existants de la SNCI. Ce caractère complémentaire et nouveau se reflète notamment au niveau de la stratégie d'investissement du Luxembourg Future Fund qui vise les entreprises étrangères apporteuses d'activités au Luxembourg qui ont le potentiel de soutenir de manière significative la diversification et le développement durables de l'économie luxembourgeoise. Le Luxembourg Future Fund réalise des investissements directs et indirects, ces derniers via une activité fonds de fonds, dans des PME innovantes et technologiques en phase de démarrage, de développement ou de croissance.

En juillet 2015, la SNCI et la Banque Européenne d'Investissement ont signé une déclaration d'intention par laquelle les deux institutions s'engagent à collaborer, et ce notamment dans le contexte de l'enveloppe de 80 millions d'euros prévue pour le financement de projets dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe et qui sont compatibles avec la mission de la SNCI.

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 37,77 millions d'euros contre 46,75 millions d'euros l'exercice précédent. Cette variation s'explique par des produits d'intérêts encore en régression par rapport à l'exercice précédent, par une variation nette négative entre reprises et dotations de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements, ainsi que sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans les entreprises liées.

Le résultat de l'exercice sera affecté intégralement aux réserves, conformément à la loi organique de la SNCI.



La Banque a continué en 2015, dans un contexte de facteurs exogènes difficile - investissements productifs des entreprises en berne, niveaux de liquidité très élevés dans le marché combinés à des niveaux de taux d'intérêt historiquement bas, à pratiquer conformément à sa mission de banque de développement une politique de financement complémentaire des entreprises luxembourgeoises et une politique saine en matière de gestion de risques. La SNCI poursuivra sa mission dans l'intérêt général du développement économique luxembourgeois durable en contrôlant ses expositions aux risques et en surveillant leur concentration, son bilan a priori très fort ne la mettant pas à l'abri d'une possible évolution défavorable pouvant rapidement et significativement affecter négativement ses résultats, voire ses activités.

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice qui soit susceptible de modifier l'image du patrimoine et de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 25 février 2016

Le Conseil d'Administration



KPMG Luxembourg, Société coopérative
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Telephone +352 22 51 51 1
Fax +352 22 51 71

Au Conseil d'Administration de
Société Nationale de Crédit et d'Investissement
7, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par la Chambre des députés en date du 17 juin 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises agréé

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, le Réviseur d'Entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Opinion

A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 25 février 2016

P. Wies
Réviseur d'Entreprises agréé

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Bilan
au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

ACTIF	2015	2014
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux (Note 17)	199.444.118	199.848.974
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3 et 17)	856.307.500	829.787.112
à vue	6.364.926	6.030.172
autres créances	849.942.574	823.756.940
dont:		
crédits d'équipement	*60.392.574*	*80.606.940*
Créances sur la clientèle (Notes 4 et 17)	30.580.647	33.170.098
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 5, 8, 17)	-	8.786.634
d'autres émetteurs	-	8.786.634
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 6 et 17)	101.603.139	103.766.813
Participations (Notes 7.1 et 8)	181.202.054	155.811.656
Parts dans des entreprises liées (Notes 7.2 et 8)	-	-
Actifs corporels (Note 8)	1.255.686	1.403.623
Autres actifs	28.515	23.780
Comptes de régularisation	56.012	61.813
TOTAL DE L'ACTIF	**1.370.477.671**	**1.332.660.503**

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Bilan
au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

PASSIF	2015	2014
Dettes envers la clientèle (Notes 10 et 17)	34.668.614	34.544.667
autres dettes	34.668.614	34.544.667
à terme ou à préavis	34.668.614	34.544.667
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 17)	599.856	599.856
bons et obligations en circulation	599.856	599.856
Autres passifs	152.632	234.508
Comptes de régularisation	358.813	405.201
Provisions (Note 24)	50.000	-
autres provisions	50.000	-
Fonds pour risques bancaires généraux	294.750.000	294.750.000
Capital souscrit (Note 12)	375.000.000	375.000.000
Réserves (Note 13)	627.126.271	580.375.461
Résultat de l'exercice	37.771.485	46.750.810
TOTAL DU PASSIF	**1.370.477.671**	**1.332.660.503**

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Hors-bilan
au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

HORS - BILAN	2015 EUR	2014 EUR
Engagements (Note 15)	221.765.727	154.391.196
Opérations fiduciaires (Note 16)	247.894	371.840

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Compte de profits et pertes
pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

CHARGES	2015	2014
Intérêts et charges assimilées (Note 18)	708.932	909.633
Commissions versées	412.786	482.258
Frais généraux administratifs	4.155.841	4.083.405
frais de personnel (Note 19)	2.689.645	2.502.802
dont:		
salaires et traitements	1.643.876	1.596.249
charges sociales	671.041	510.356
dont : charges sociales couvrant les pensions	*515.525*	*347.807*
autres frais administratifs	1.466.196	1.580.603
Corrections de valeurs sur actifs corporels (Note 8)	181.137	211.021
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 24)	471.865	192.252
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Notes 6 et 7)	4.837.264	2.025.302
Autres charges d'exploitation	19.985	1.366.631
Bénéfice de l'exercice (Note 26)	37.771.485	46.750.810
TOTAL CHARGES	**48.559.295**	**56.021.312**

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Compte de profits et pertes
pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

P R O D U I T S	**2015**	**2014**
Intérêts et produits assimilés (Note 21)	3.633.781	5.737.766
Revenus de valeurs mobilières (Notes 21 et 25)	39.029.838	39.350.573
revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	9.799.013	9.611.646
revenus de participations	29.230.825	29.738.927
Commissions perçues (Note 21)	109.416	105.640
Produits provenant d'opérations financières (Note 22)	5.335.972	5.378.636
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 24)	120.811	2.394.965
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées (Note 8)	73.590	1.024.891
Autres produits d'exploitation (Note 21)	255.887	2.028.841
dont:		
plus-values sur cession de participations	*2.121*	*1.868.557*
TOTAL PRODUITS	**48.559.295**	**56.021.312**

L'annexe aux comptes annuels fait partie intégrante de ces comptes annuels.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015

1 Généralités

1.1 Mission et activités de la SNCI

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (la « SNCI » ou la « Banque ») est un établissement bancaire de droit public jouissant de la personnalité juridique et dont le capital appartient à l'Etat dans son intégralité. La SNCI a été instituée par la loi du 2 août 1977.

La SNCI a pour objet de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et de prestations de services, ces dernières devant avoir une influence motrice sur le développement économique. Ces opérations d'investissement doivent être conformes aux exigences en matière d'environnement et d'aménagement général du territoire, participer à l'intérêt économique général et être susceptibles de contribuer soit à l'expansion et à l'amélioration structurelle de l'économie, soit à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

Pour réaliser son objet, la SNCI peut accorder des crédits d'équipement aux petites et moyennes entreprises, des prêts à moyen et long terme, des prêts indirects développement, des prêts de création/transmission, des prêts recherche-développement-innovation, des prêts à l'étranger ainsi que des prêts entreprises novatrices. En vue de promouvoir la création, l'extension, la conversion, la réorientation et la rationalisation d'entreprises industrielles et commerciales constituées sous la forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le principal établissement est au Grand-Duché de Luxembourg, la SNCI peut, avec l'autorisation des Ministres compétents:

a) Faire partie d'associations, de groupes, syndicats d'étude ou de recherche, constitués en vue de la création ou de la réorganisation d'entreprises;
b) Apporter une partie du capital lors de la constitution d'une société, prendre part à une augmentation de capital ou exercer les droits de souscription acquis en qualité d'ancien associé;
c) Acquérir d'une autre manière une participation dans le capital;
d) Souscrire des obligations convertibles en actions.

La SNCI a également pour objet d'acquérir et de gérer des valeurs mobilières qui lui sont cédées par l'Etat ainsi que celles qui pourraient lui échoir par donation ou par testament.

1.2 Comptes annuels

L'exercice de la Banque commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Au vu des dispositions de la loi du 17 juin 1992, telle qu'amendée, sur les comptes annuels et consolidés des établissements de crédit, ainsi que des dispositions statutaires et autres en matière de contrôle de ses participations et des parts dans des entreprises liées, la SNCI n'est pas obligée d'établir des comptes consolidés.

1.3 Classification standard européen SEC 2010

En septembre 2014 est entré en vigueur le nouveau standard européen SEC 2010 pour le calcul des comptes nationaux; celui-ci représente une révision méthodologique de la version précédente de 1995. Eurostat avait publié un avis le 27 août 2014 concernant la classification sectorielle de la SNCI dans lequel il concluait, sur la base d'une recommandation formulée par STATEC, que la SNCI devait être considérée comme une entité ayant les caractéristiques d'une institution financière captive contrôlée par les pouvoirs publics et donc par conséquent être classée dans le secteur des administrations publiques (S.13). Jusqu'à cette date, dans le cadre du standard européen SEC1995 pour le calcul des comptes nationaux, la SNCI avait été classée dans le secteur financier (S.12).

2 Méthodes comptables

Les comptes annuels de la SNCI sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi du 17 juin 1992, telle que modifiée, relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et la réglementation, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Les chiffres de l'annexe aux comptes annuels sont indiqués en euros.

2.1 Conversion des devises

Le capital social de la SNCI est exprimé en euros (EUR) et la comptabilité est tenue dans cette devise.

Les postes de l'actif, du passif et du hors-bilan libellés dans une devise autre que l'euro sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date du bilan.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement au compte de profits et pertes.

Les résultats de change qui découlent de ces principes d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

2.2 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient diminué de la valeur des amortissements cumulés. La valeur des actifs corporels est amortie sur base de leur durée d'utilisation prévisible.

Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit :

	Taux d'amortissement	**Mode**
Constructions	2%-10%	linéaire
Installations techniques, matériel et mobilier	10%-25%	linéaire
Matériel roulant	25%	linéaire

2 Méthodes comptables (suite)

2.3 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

La Banque avait jusqu'en mars 2015, dans son portefeuille une position en valeur mobilière à revenu fixe acquise au pair et évaluée au prix d'acquisition. Ce titre faisait partie du portefeuille d'investissement de la Banque. Le portefeuille d'investissement contenait des valeurs mobilières à revenu fixe destinées à être conservées durablement, en principe jusqu'à leur échéance.

Les dépréciations constatées sur le portefeuille d'investissement font l'objet de corrections de valeurs si elles sont durables.

2.4 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variables sont incluses dans le portefeuille de placement.

Les valeurs mobilières à revenu variable du portefeuille de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'évaluation et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'évaluation est définie comme étant le cours boursier au jour de l'établissement des comptes annuels ou à défaut la valeur probable de réalisation ou le cours qui reflète le mieux la valeur intrinsèque des titres.

2.5 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisations sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'évaluation. Les corrections de valeur, correspondant à l'écart négatif entre la valeur de marché et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6 Corrections de valeurs spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

Les corrections de valeur spécifiques constituées sur les créances pour lesquelles la SNCI estime que le recouvrement est incertain sont déduites de l'actif. Les corrections de valeur sont tenues dans la même devise que le risque qu'elles couvrent.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux

La SNCI a créé un fonds pour risques bancaires généraux dans le but de couvrir des risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, en accord avec l'article 63 de la loi du 17 juin 1992 telle que modifiée relative aux comptes annuels et consolidés des établissements de crédit. Les affectations au fonds ne sont sujettes à aucune limite quantitative. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

3 Créances sur les établissements de crédit

Les échéances des créances sur les établissements de crédit sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Les crédits d'équipement accordés sont inclus dans le poste « Créances sur les établissements de crédit ».

En effet, la présentation de la demande d'un crédit d'équipement, ainsi que les versements et le remboursement de ce dernier, se font par l'intermédiaire des banques agréées par les Ministres des Finances et de l'Economie et du Commerce extérieur. La SNCI a constitué un fonds de garantie pour les crédits d'équipement auquel peuvent recourir les établissements de crédit en cas de défaut définitif de paiement du bénéficiaire du crédit. Au 31 décembre 2015, le fonds de garantie s'élève à EUR 16.164.713 (2014: EUR 16.055.769). Au cours des exercices 2015 et 2014, le fonds de garantie n'a pas été utilisé.

Au 31 décembre 2015, les montants bruts des crédits d'équipement, avant déduction du fonds de garantie, sont les suivants :

	2015 **EUR**	**2014** **EUR**
Crédits d'équipement	76.557.287	96.662.709

4 Créances sur la clientèle

Les échéances des créances sur la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

Ce poste comprend les prêts directs accordés à la clientèle. La répartition de ces prêts est la suivante:

	2015 **EUR**	**2014** **EUR**
Prêts à moyen et long terme et prêts participatifs	27.990.657	31.183.393
Prêts à l'innovation	106.755	144.931
Prêts de création/transmission	1.933.235	1.841.774
Prêt à l'étranger	550.000	-
TOTAL	**30.580.647**	**33.170.098**

Les valeurs indiquées s'entendent nettes des corrections de valeur spécifiques.

Au 31 décembre 2015, les corrections de valeur s'élèvent à EUR 8.342.404 (2014 : EUR 8.150.132).

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, il n'y a pas de créances sur entreprises liées.

5 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus en portefeuille immobilisé d'obligation et autres valeurs mobilières à revenu fixe.

Au 31 décembre 2014, les obligations et autres valeurs mobilières faisaient partie du portefeuille immobilisé. Celui-ci comprenait des obligations obligatoirement convertibles non cotées émises par Cargolux Airlines International S.A. avec une échéance au 27 mars 2015.

A leur échéance, ces obligations ont été converties en actions. La valeur d'acquisition des obligations s'élevait au 31 décembre 2014 à EUR 8.786.634.

6 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont des valeurs admises à une cote officielle et font partie du portefeuille de placement. Au 31 décembre 2015, la SNCI détient les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable suivantes :

Désignation	Pourcentage de détention 2015 %	Nombre de parts ou actions 2015	Prix d'acquisition 2015 EUR	Prix d'acquisition 2014 EUR
Kyoto Certificats Co2	-	64.276	642.762	642.762
ArcelorMittal S.A.	0,03	430.989	8.943.007	8.943.007
APERAM S.A. (1)	0,03	21.549	603.372	603.372
RTL Group S.A.	0,20	302.829	3.139.926	3.139.926
SES S.A. FDR (2)	1,40	7.084.775	96.180.277	96.180.277
			109.509.344	**109.509.344**

La valeur comptable nette des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable au 31 décembre 2015 est de EUR 101.603.139 (2014 : EUR 103.766.813).

La valeur d'évaluation de ces actions et autres valeurs mobilières à revenu variable s'élève à EUR 206.899.266 (2014 : EUR 238.533.380).

(1) Sur base de l'accord de scission d'ArcelorMittal S.A. daté du 14 décembre 2010 et dans le cadre de la constitution de la société APERAM S.A., la Banque a reçu pour 20 actions d'ArcelorMittal S.A. détenues 1 action APERAM S.A., soit 21.549 actions APERAM S.A. au 26 janvier 2011.

(2) La SNCI a acquis les FDR de SES S.A. lors d'un programme de rachat de titres en échange d'actions B initié par la société.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015
(suite)

7 Participations et parts dans des entreprises liées

7.1. Participations

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les participations inscrites au bilan se décomposent comme suit :

Nom des participations détenues dont les parts ne sont pas cotées	Siège social	Pourcentage de détention 2015 %	Prix d'acquisition 2015 EUR		Prix d'acquisition 2014 EUR	
Advent Life Sciences Fund I LP (a)	Londres	20,68	11.340.102	(2)	9.416.641	(2)
ArcelorMittal Rodange Schifflange S.A.	Esch-sur-Alzette	5,42	3.150.599		3.150.599	
BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.	Luxembourg	50,00	5.000.000		5.000.000	
Cargolux Airlines International S.A. (b)	Sandweiler	10,67	44.987.638	(1)	31.554.393	(1)
CD-PME S.A.	Luxembourg	50,00	2.480.000		2.480.000	
DI S.A. (anciennement Domain Invest S.A.)	Bertrange	9,91	2.499.325		2.499.325	
Enovos S.A.	Esch-sur-Alzette	10,01	59.470.017		59.470.017	
Eurefi S.A.	Longwy, France	9,15	2.533.058		2.533.058	
Eurobéton Holding S.A.	Contern	34,50	3.323.000		3.323.000	
Field Sicar S.C.A. (c)	Pétange	14,27	4.550.000		4.500.000	
Lux-Development S.A.	Luxembourg	1,75	4.338		4.338	
LuxConnect S.A.	Bettembourg	0,08	1.000		1.000	
Luxcontrol S.A.	Esch-sur-Alzette	22,00	425.385		425.385	
LuxembourgForBusiness GIE	Luxembourg	6,90	500.000		500.000	
Luxembourg Future Fund (d)	Luxembourg	80,00	42.000		-	
Luxtrust S.A.	Capellen	19,84	1.050.799		1.050.799	
Mangrove II S.C.A. (e)	Luxembourg	4,17	3.570.000		3.650.000	
Millenium Materials Technologies Fund (f)	Tel-Aviv, Israël	-	-	(1)	195.937	(1)
Northstar Europe S.A.	Luxembourg	17,00	595.000		595.000	
NTVC I S.C.A.	Luxembourg	4,86	1.148		1.148	
Paul Wurth S.A.	Luxembourg	18,83	4.468.983		4.468.983	
Regify S.A.	Luxembourg	12,83	1.600.000		1.600.000	
Sisto Armaturen S.A.	Echternach	47,15	2.828.827		2.828.826	
Société de Promotion et de Développement de l'Aéroport de Luxembourg S.à r.l. (g)	Luxembourg	-	-		2.975	
SES S.A. (actions B) (h)	Betzdorf	10,88	40.570.139		27.945.472	
Technoport S.A.	Esch-sur-Alzette	25,00	500.000		500.000	
TOTAL			195.491.358		167.696.896	

(1) Prix d'acquisition en USD
(2) Prix d'acquisition en GBP

7 Participations et parts dans des entreprises liées (suite)

7.1 Participations (suite)

Compte tenu des corrections de valeur sur les participations s'élevant à EUR 14.289.304 (2014 : EUR 11.885.240), la valeur nette comptable des participations au 31 décembre 2015 est de EUR 181.202.054 (2014 : EUR 155.811.656).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la SNCI ne détient pas de participation dans des établissements de crédit.

a) En 2015, la Banque a participé à quatre appels de capital de Advent Life Sciences Fund I. L.P. pour un montant total de GBP 2.814.000, et a reçu deux distributions de fonds pour un montant total de GBP 1.825.554.

b) Le 27 mars 2015, l'obligation obligatoirement convertible non cotée émise par Cargolux Airlines International S.A. est arrivée à échéance, augmentant la valeur d'acquisition de la participation dans Cargolux Airlines International S.A. d'un montant total de USD 10.667.853.

   En application des principes comptables de la SNCI et en ligne avec les décisions antérieures y relatives dans ce dossier, la participation dans Cargolux Airlines International S.A. est maintenue à son prix d'acquisition.

c) En 2015, la Banque a participé à un appel de capital de Field SICAR S.C.A pour un montant de EUR 250.000. Field SICAR a racheté pour un montant de EUR 200.000 des actions à la Banque.

d) En 2015, la Banque a participé à un appel de fonds du Luxembourg Future Fund, pour un montant global de EUR 42.000.

e) En 2015, la Banque a diminué, suite au versement de EUR 80.000, la valeur d'acquisition dans la participation Mangrove II S.C.A..

f) En 2015, et suite à sa liquidation, la société Millenium Materials Technologies ne fait plus partie des participations de la Banque.

g) En 2015, la Banque a revendu sa participation dans la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg S.à r.l..

h) En 2015, la Banque a participé à l'augmentation de capital de SES S.A. pour un montant de EUR 12.624.667.

7.2. Parts dans des entreprises liées

Nom	Siège social	Prix d'acquisition 2015 EUR	Prix d'acquisition 2014 EUR
W.S.A. S. à r.l.	Soleuvre	743.680	743.680

Compte tenu des corrections de valeur sur entreprises liées s'élevant à EUR 743.680 (2014 : EUR 743.680), la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2015 est de EUR 0 (2014 : EUR 0).

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la SNCI ne détient aucune part dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les entreprises liées, dans lesquelles la SNCI détient des parts, ne sont pas cotées.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015
(suite)

7.3. Participations et parts dans des entreprises liées

Au 31 décembre 2015, la SNCI détient au moins 20% du capital dans les sociétés suivantes :

Nom	: Advent Life Sciences Fund I L.P.
Siège social	: Londres
Fraction du capital détenu	: 20,68%
Actifs nets au 31 décembre 2014 (1)	: GBP 62.208.000
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: GBP 14.516.000
Nom	: BioTechCube (BTC) Luxembourg S.A.
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 50%
Capitaux propres au 31 décembre 2014 (1)	: EUR 1.541.465
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR (15.565)
Nom	: CD-PME S.A.
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 50%
Capitaux propres au 31 décembre 2014 (1)	: EUR 3.479.938
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR (240.280)
Nom	: Eurobéton Holding S.A.
Siège social	: Contern
Fraction du capital détenu	: 34,50%
Capitaux propres au 31 décembre 2014 (1)	: EUR 7.885.848
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR (19.523)
Nom	: Luxcontrol S.A.
Siège social	: Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	: 22%
Capitaux propres au 31 décembre 2014 (1)	: EUR 6.007.769
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR 1.832.252
Nom	: Luxembourg Future Fund
Siège social	: Luxembourg
Fraction du capital détenu	: 80%
Capitaux propres à la constitution	: EUR 52.500
Nom	: Sisto Armaturen S.A.
Siège social	: Echternach
Fraction du capital détenu	: 47,15%
Capitaux propres au 31 décembre 2014 (1)	: EUR 13.364.089
Bénéfice de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR 1.118.596

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015
(suite)

7.3 Participations et parts dans des entreprises liées (suite)

Nom	: Technoport S.A.
Siège social	: Esch-sur-Alzette
Fraction du capital détenu	: 25%
Capitaux propres au 31 décembre 2014	: EUR 1.886.682
Perte de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	: EUR (5.624)

Nom	: W.S.A. S.à r.l.
Siège social	: Soleuvre
Fraction du capital détenu	: 75%
Capitaux propres au 30 septembre 2015 (1)	: EUR 1.170.000
Bénéfice de l'exercice se terminant le 30 septembre 2015	: EUR 70.000

(1) Résultat de l'exercice inclus.

8 Mouvements de l'actif immobilisé

POSTES	*Valeur brute au début de l'exercice 2015*	*Entrées 2015*	*Sorties 2015*	*Différences de conversion*	*Valeur brute à la clôture de l'exercice 2015*	*Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice 2015*	*Dotations de l'exercice 2015*	*Reprises/ utilisations de l'exercice 2015*	*Différences de conversion*	*Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice 2015*	*Valeur nette à la clôture de l'exercice 2015*
1. Participations	167.696.886	26.562.522	(3.032.870)	4.264.820	195.491.358	(11.885.240)	(2.600.000)	218.505	(22.569)	(14.289.304)	181.202.054
2. Parts dans des entreprises liées	743.680	-	-	-	743.680	(743.680)	-	-	-	(743.680)	-
3. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8.786.634	-	(9.826.688)	1.040.054	-	-	-	-	-	-	-
4. Actifs corporels dont:											
- Terrains et constructions	3.421.085	-	-	-	3.421.085	(2.052.751)	(171.054)	-	-	(2.223.805)	1.197.280
- Autres installations, outillage et mobilier	857.507	33.200	-	-	890.707	(822.218)	(10.083)	-	-	(832.301)	58.406
TOTAL	181.505.792	26.595.722	(12.859.558)	5.304.874	200.546.830	(15.503.889)	(2.781.137)	218.505	(22.569)	(18.089.090)	182.457.740

Les terrains et constructions affectés à l'activité propre de la Banque s'élèvent à EUR 1.197.280 au 31 décembre 2015 (2014 : EUR 1.368.334).

9 Actifs libellés en devises

Les actifs libellés en devises autres que l'euro représentent un montant total d'EUR 58.719.389 au 31 décembre 2015 (2014: EUR 50.173.037).

10 Dettes envers la clientèle

Les échéances des dettes envers la clientèle sont renseignées dans la note 17.2 « Analyse des instruments financiers ».

11 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre classées dans la sous-rubrique "Bons et obligations en circulation", s'élèvent à EUR 599.856 (Note 17.2) au 31 décembre 2015 (2014 : EUR 599.856). Ce montant résiduel concerne des bons échus non encore présentés au remboursement.

12 Capital souscrit versé

Au 31 décembre 2015, le capital de dotation souscrit de la SNCI s'élève à EUR 375.000.000 (2014 : EUR 375.000.000), dont EUR 375.000.000 (2014 : EUR 375.000.000) ont été libérés.

13 Évolution des réserves

En vertu de l'article 19(2) de la loi du 2 août 1977 modifiée, l'excédent de l'exercice est affecté à un compte de réserves.

	EUR
Montant au 31 décembre 2013	542.252.430
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013	38.123.031
Montant au 31 décembre 2014	**580.375.461**
Montant au 31 décembre 2014	580.375.461
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014	46.750.810
Montant au 31 décembre 2015	**627.126.271**

14 Passifs libellés en devises

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y a pas de passifs libellés en devises autres que l'euro.

15 Engagements

Les engagements se composent des postes suivants:

	2015 EUR	2014 EUR
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées	199.681.285	135.978.863
Crédits confirmés, non utilisés	22.084.442	18.412.333
	221.765.727	**154.391.196**

Au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprennent EUR 119.958.000 à libérer dans le cadre de la participation dans le fonds Luxembourg Future Fund, EUR 240.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 255.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Northstar Europe S.A, EUR 3.000.000 pour la prise de participation dans ICT Seed Fund, EUR 65.000.000 en tant qu'engagement maximal en matière de prises de participations dans le domaine de l'énergie ainsi que EUR 11.228.285 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I L.P..

Un montant de EUR 250.000 a été utilisé dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A, et EUR 10.000 ont été repris compte tenu du rachat opéré par Field SICAR S.C.A..

Un montant de EUR 42.000 a été utilisé afin de répondre à l'appel de fonds dans le fonds Luxembourg Future Fund.

Un montant global de GBP 2.814.000 a été utilisé afin de répondre aux appels de fonds à Advent Life Sciences Fund I L.P..

Au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, les montants à libérer sur titres, participations et parts dans les entreprises liées comprenaient EUR 120.000.000 pour la prise de participation dans le fonds Luxembourg Future Fund, EUR 500.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Field SICAR S.C.A., EUR 255.000 à libérer dans le cadre de la participation dans Northstar Europe S.A. et EUR 15.223.863 à libérer pour la participation dans Advent Life Sciences Fund I L.P..

Lors de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 23 avril 2014 de Cargolux Airlines International S.A., la SNCI a participé au pro rata de son taux de détention actuel à l'augmentation de capital à hauteur de EUR 13.559.568 en accord avec son engagement pris en 2013.

Un montant global de EUR 2.615.728 a été utilisé afin de répondre aux appels de fonds à Advent Life Sciences Fund I L.P..

16 Opérations fiduciaires

D'après la loi du 4 décembre 1981 autorisant le Gouvernement à consentir des prêts à des Etats ou organismes étrangers, la SNCI a reçu pour mission de gérer ces prêts et les fonds inscrits au budget de l'Etat au titre de l'octroi de ces prêts.

17 Informations sur les instruments financiers

17.1 Objectifs et stratégies en matière de gestion des risques

D'une manière générale, la SNCI continue à adopter une approche durable en accord avec son statut d'établissement bancaire de droit public.

La stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de crédit est en conformité avec ses objectifs, qui sont repris en détail dans le rapport de gestion.

La politique de la SNCI est notamment de minimiser le risque de crédit en respectant une procédure stricte en matière d'octroi et de suivi des prêts et des prises de participation, dans le cadre de sa mission publique de banque de développement.

17.2 Analyse des instruments financiers

Les instruments financiers renseignés dans le tableau ci-après reprennent uniquement des instruments financiers primaires, la SNCI n'utilisant pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. La SNCI n'a pas de portefeuille de négociation.

Par instrument financier, on entend tout contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre partie.

Les instruments financiers primaires sont présentés dans le tableau suivant. Leurs valeurs nettes comptables sont classées par durées résiduelles.

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015
(suite)

17.2 Analyse des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit :

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	>1 an <= 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	199.444.118	-	-	-	-	**199.444.118**
Créances sur les établissements de crédit	352.814.926	443.370.464	17.346.396	42.775.714	-	**856.307.500**
Créances sur la clientèle	354.017	848.932	13.931.350	15.446.348	-	**30.580.647**
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	101.603.139	**101.603.139**
Total des actifs financiers	**552.613.061**	**444.219.396**	**31.277.746**	**58.222.062**	**101.603.139**	**1.187.935.404**
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	34.668.614	**34.668.614**
Dettes représentées par un titre	599.856	-	-	-	-	**599.856**
Total des passifs financiers	**599.856**	-	-	-	**34.668.614**	**35.268.470**

Société Nationale de Crédit et d'Investissement

Annexe aux comptes annuels
au 31 décembre 2015
(suite)

17.2 Analyse des instruments financiers (suite)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers primaires s'analysent comme suit :

	<=3 mois	> 3 mois <= 1 an	>1 an <= 5 ans	> 5 ans	Echéance non attribuée	Total
Catégorie d'instruments (actifs financiers)						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	199.848.974	-	-	-	-	**199.848.974**
Créances sur les établissements de crédit	502.482.899	247.233.603	16.624.586	63.446.024	-	**829.787.112**
Créances sur la clientèle	615.945	2.430.518	13.681.240	16.442.395	-	**33.170.098**
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8.786.634	-	-	-	-	**8.786.634**
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	103.766.813	**103.766.813**
Total des actifs financiers	**711.734.452**	**249.664.121**	**30.305.826**	**79.888.419**	**103.766.813**	**1.175.359.631**
Catégorie d'instruments (passifs financiers)						
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	34.544.667	**34.544.667**
Dettes représentées par un titre	599.856	-	-	-	-	**599.856**
Total des passifs financiers	**599.856**	-	-	-	34.544.667	**35.144.523**

18 Intérêts et charges assimilées

Les montants repris sous cette rubrique au 31 décembre 2015 sont principalement des intérêts que la Banque doit payer au titre d'un prêt (un prêt en 2014), ainsi que les intérêts débiteurs payés.

19 Personnel

Le nombre des membres du personnel en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2015	**2014**
Direction	4	4
Employés	10	10
	14	14

20 Rémunération du Conseil d'Administration

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de la SNCI au cours de l'exercice s'élèvent à EUR 89.350 (2014 : EUR 88.375). Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres en moyenne en 2015 (2014 : 11 membres).

21 Ventilation des produits

En vertu de l'article 68 (3) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des établissements de crédit, l'information relative à la ventilation par marchés géographiques des produits afférents aux postes "Intérêts et produits assimilés", "Revenus de valeurs mobilières", "Commissions perçues" et "Autres produits d'exploitation", n'est pas mentionnée distinctement dans la mesure où ces marchés ne diffèrent pas entre eux de façon considérable.

En effet, l'activité de la Banque se concentre avant tout sur le Luxembourg.

Les autres produits d'exploitation incluent des jetons de présence et des tantièmes pour un montant de EUR 88.142 (en 2014 : EUR 97.806). En 2014, il incluait aussi un complément de prix de EUR 1.626.380 perçu dans le contexte de la vente d'une participation qui avait été réalisée en 2009.

22 Bénéfice/perte provenant d'opérations financières

En 2015 et 2014, le bénéfice provenant d'opérations financières concerne principalement des variations de change non réalisées sur participations.

23 Honoraires d'audit

Les honoraires relatifs aux prestations du contrôleur légal des comptes annuels sont les suivants :

	2015 EUR	2014 EUR
Contrôle légal des comptes annuels	37.000	35.000
Autres services	33.000	25.500
	70.000	**60.500**

24 Provisions

Une provision a été constituée en 2015 pour un montant de EUR 50.000 en relation avec la participation de la Banque dans Regify S.A..

Il n'y avait pas eu de constitution ou de reprise de provision au cours de l'exercice 2014.

25 Revenus de valeurs mobilières

Les revenus de valeurs mobilières se composent des postes suivants :

	2015 EUR	2014 EUR
Revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable	9.799.013	9.611.646
Revenus de participations	29.230.825	29.738.927
	39.029.838	**39.350.573**

Au 31 décembre 2015, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable comprennent un montant de EUR 8.360.034 reçus de SES S.A. FDR, de EUR 1.362.731 reçus de RTL Group S.A., et de EUR 76.248 reçus d'ArcelorMittal S.A..

Au 31 décembre 2015, les revenus de participations sont composés de EUR 25.999.150 reçus de SES S.A., de EUR 2.402.915 reçus de Enovos S.A., de EUR 378.315 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 207.201 reçus de Sisto Armaturen S.A., de EUR 190.744 reçus de Luxcontrol S.A., ainsi que EUR 52.500 reçus de WSA. S.à r.l..

Au 31 décembre 2014, les revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable comprenaient un montant de EUR 7.580.709 reçus de SES S.A. FDR, de EUR 1.968.389 reçus de RTL Group S.A., et de EUR 62.549 reçus d'ArcelorMittal S.A..

Au 31 décembre 2014, les revenus des participations étaient composés de EUR 23.575.500 reçus de SES S.A., de EUR 4.916.916 reçus de Enovos S.A., de EUR 756.630 reçus de Paul Wurth S.A., de EUR 94.300 reçus de Sisto Armaturen S.A. et de EUR 343.081 reçus de Luxcontrol S.A..

26 Impôts

Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1977 portant création de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, la SNCI est exempte de l'impôt sur le revenu des collectivités de l'impôt sur la fortune et de l'impôt commercial communal, à l'exception de l'impôt sur le total des salaires.